

Conjoncture dans l'industrie belge du bois – 3 m 2026

L'ACTIVITÉ DANS L'INDUSTRIE DU BOIS CONTINUE D'ÉVOLUER POSITIVEMENT

Après une forte baisse de chiffre d'affaires de 12,3 % en 2023, l'industrie belge de la transformation du bois s'est redressée en 2024 et 2025, avec une croissance de respectivement 3,4 % et 2,8 %. Au premier trimestre 2026, cette reprise s'est poursuivie, avec une hausse du chiffre d'affaires de 2,7 %. Presque tous les groupes de produits ont enregistré une croissance. Seul le segment, plus restreint, des autres activités de transformation du bois, qui comprend entre autres les cadres et les brosses, a connu une baisse de chiffre d'affaires de 21,2 %. La plus forte croissance a été enregistrée dans le secteur de l'emballage, et plus particulièrement dans le segment des palettes, avec une hausse du chiffre d'affaires de 8,5 %. Les segments des éléments de construction (+4,8 %) et des panneaux à base de bois (+3,1 %) ont également enregistré des performances nettement supérieures à celles du premier trimestre 2025.

Le volume de production a lui aussi progressé : au premier trimestre 2026, il était supérieur de 5,4 % à celui enregistré au cours de la même période en 2025. Cette évolution a permis de compenser une partie de la perte de volume de 25 % enregistrée sur la période 2021-2025.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS

	En millions d'euro s	En millions d'euro s	Evolution en %
	3 m 2025	3 m 2026*	3 m '26/'25*
Panneaux	564,6	582,1	+3,1
Éléments de construction	246,0	257,8	+4,8
Emballages (dont palettes)	155,3	168,5	+8,5
Autres transformations du bois	67,5	53,2	-21,2
Industrie du bois **	1.033,4	1.061,6	+2,7

*Données provisoires

Source : SPF Économie, déclarations TVA

** Industrie du bois nace 16.2 + 32.91

LES EXPORTATIONS ONT AUGMENTÉ TANDIS QUE LES IMPORTATIONS ONT DIMINUÉ

Les exportations belges de bois ont augmenté de 2 % au cours des cinq premiers mois de 2026 par rapport à la même période un an plus tôt. Environ 80 % des exportations sont destinées au marché de l'UE, où les livraisons ont progressé de 5,7 %. Les ventes ont augmenté sur les trois principaux marchés d'exportation. La France est restée le principal débouché, avec une part de 27,0 %, et a enregistré une croissance de 3,7 %. Les exportations vers les Pays-Bas, qui représentent 23,8 % des exportations, ont progressé de 5,7 %, tandis que les livraisons vers l'Allemagne, avec une part de 14,5 %, ont augmenté de 1,8 %.

En dehors de l'UE, le Royaume-Uni est resté le principal marché d'exportation, avec une part de 4,0 %, malgré une baisse des exportations de 12,1 %. La Chine occupait la deuxième place, avec une part de 3,5 %, mais les exportations vers ce pays ont également fortement reculé (-16 %). Avec une part de 2,4 %, le Vietnam était le troisième principal marché d'exportation hors UE et a, en revanche, enregistré une croissance de 4,2 %.

Les exportations vers les États-Unis ont subi un net recul. Au cours des cinq premiers mois de 2026, les États-Unis représentaient encore 1,8 % des exportations belges de bois, tandis que les livraisons vers ce pays ont diminué de 32,3 %. Les droits de douane américains continuent clairement de peser sur les exportations belges vers les États-Unis.

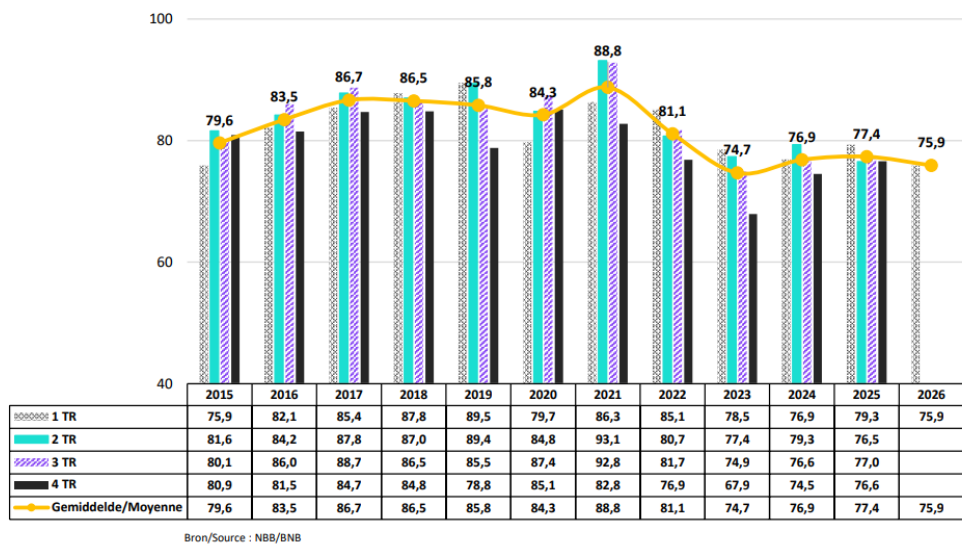
Les importations belges de bois ont diminué de 3,3 % au cours des cinq premiers mois de 2026. Les achats ont reculé auprès des quatre principaux fournisseurs européens : France (-0,2 %), Allemagne (-9,7 %), Pays-Bas (-3,8 %) et Pologne (-9,4 %). Les importations en provenance de Chine, cinquième pays fournisseur avec une part de 4,7 %, ont également fortement diminué (-38,8 %). Cette évolution s'explique notamment par les droits antidumping élevés appliqués aux contreplaqués en bois dur et parquets chinois, qui avaient déjà nettement freiné les importations en provenance de Chine en 2025.

LES INVESTISSEMENTS RECULENT DANS UN CONTEXTE DE FAIBLE TAUX D'UTILISATION DES CAPACITÉS

Le taux d'utilisation des capacités dans l'industrie du bois se situe depuis plusieurs années à un niveau relativement faible. En 2023 et 2024, il est tombé à son niveau le plus bas depuis dix ans, avec des taux d'environ 75 % à 77 %. En 2025, le taux d'utilisation des capacités est resté pratiquement stable à 77,4 %, soit nettement en dessous du pic de 88,8 % enregistré en 2021. Au premier trimestre 2026, il a encore reculé pour atteindre 75,9 %, contre 79,3 % au cours de la même période en 2025.

Le faible taux d'utilisation des capacités, qui perdure, pèse sur la propension des entreprises à investir. En 2025, les investissements ont diminué de 11 %. Au premier trimestre 2026, ce recul s'est encore accentué, avec une baisse de 36,1 % par rapport à la même période un an plus tôt. Les investissements des entreprises sont sous pression en raison des incertitudes géopolitiques et de l'environnement de coûts élevés dans lequel les entreprises exercent leurs activités.

Taux d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie de la transformation du bois (hors meubles), en %



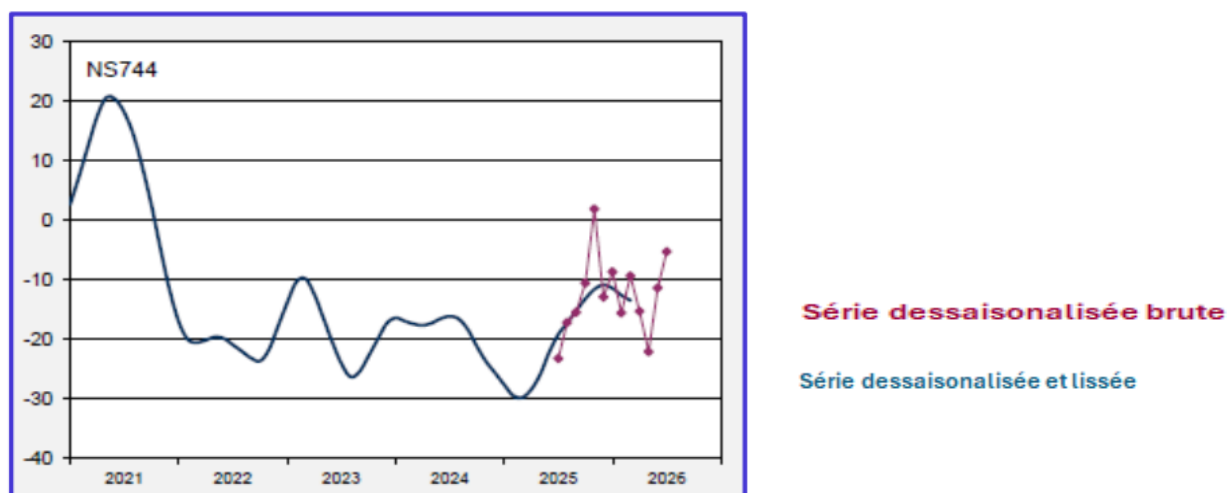
L'EMPLOI RECULE

En 2025, l'industrie du bois comptait 7 355 travailleurs. Au cours de l'année, 370 emplois ont été perdus, entraînant une baisse de l'emploi de 4,8 % par rapport à 2024. Pour le premier trimestre 2026, les données de l'ONSS ne sont pas encore disponibles.

CONFIANCE DES ENTREPRISES

La courbe conjoncturelle de l'industrie du bois – un indicateur de la confiance des entreprises qui devance généralement la réalité économique d'environ trois mois – a affiché une nette amélioration en 2025. Le solde est toutefois resté négatif, ce qui signifie que les chefs d'entreprise qui anticipaient une dégradation de la situation économique étaient encore plus nombreux que ceux qui prévoyaient une amélioration. Début 2026, la confiance des entreprises est restée prudente et hésitante.

Courbe conjoncturelle synthétique de l'industrie du bois



Source : BNB

PERSPECTIVES 2026

LA GUERRE EN IRAN PERTURBE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET FREINE LA CROISSANCE BELGE

Début 2026, les perspectives pour l'économie mondiale et le commerce international étaient encore relativement favorables. Une croissance résiliente était attendue en 2026 et 2027. Le déclenchement de la guerre en Iran à la fin du mois de février a toutefois profondément changé la donne. La fermeture du détroit d'Ormuz a eu un impact considérable et quasi immédiat sur les prix de l'énergie. L'alternance entre négociations de paix et nouvelles attaques a par ailleurs entraîné une forte volatilité sur les marchés de l'énergie. Dans ce contexte, les perspectives de croissance mondiale pour 2026 ont été revues à la baisse. L'OCDE prévoit actuellement une croissance de l'économie mondiale de 2,9 % en 2026 et de 3 % en 2027. Le ralentissement de la demande mondiale résultant du conflit au Moyen-Orient limite également les possibilités d'exportation des entreprises belges.

Pour la zone euro, une croissance du PIB de 0,8 % est attendue en 2026. L'économie belge subit elle aussi un choc important, même si une reprise devrait s'amorcer relativement rapidement. Pour la Belgique, une croissance du PIB de 0,6 % est prévue en 2026, suivie d'un redressement à 1,1 % en 2027 et à 1,3 % en 2028. Ces chiffres sont basés sur le scénario de base (Source : Projections économiques de la BNB - juin 2026) et restent fortement tributaires de l'évolution future des prix de l'énergie. Compte tenu de l'importante incertitude qui entoure cette évolution, la BCE tient compte de plusieurs scénarios alternatifs, fondés sur différents degrés de gravité de la guerre en Iran et de ses conséquences économiques sur le conflit au Moyen-Orient.

LA CONSOMMATION PRIVÉE ET LES INVESTISSEMENTS RÉSIDENTIELS SOUS PRESSION

La croissance de la consommation privée avait déjà ralenti en 2025 et devrait encore être freinée en 2026 par le choc actuel sur les prix de l'énergie. L'augmentation de la facture énergétique pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et devrait les inciter à adopter un comportement de consommation plus prudent. Les investissements résidentiels restent également un point d'attention important. Depuis 2023, ils suivent une tendance à la baisse, notamment en raison de la hausse des taux hypothécaires, de l'augmentation du coût des matériaux de construction, de la pénurie de terrains à bâtir pour les nouvelles constructions et des difficultés liées aux permis de construire. Fin 2025, les investissements résidentiels étaient déjà inférieurs de 16 % à leur niveau d'avant la pandémie. Le nombre de permis de construire reste historiquement faible, tandis que la confiance des entreprises dans le secteur de la construction demeure modérée. En outre, les taux hypothécaires pour les ménages devraient à nouveau augmenter. Dans le même temps, la demande sous-jacente de logements reste élevée. Le nombre de ménages de petite taille augmente et les besoins en logements supplémentaires sont importants. L'objectif européen d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier pourrait également donner lieu à une nouvelle vague de rénovations au cours des prochaines décennies. Il reste toutefois difficile d'estimer avec précision le moment et l'ampleur d'une reprise. Les erreurs de prévision passées l'ont déjà démontré. Les perspectives actuelles tablent dès lors sur une reprise prudente et progressive. Même à la fin de 2028, les investissements résidentiels devraient encore se situer environ 10 % en dessous de leur niveau d'avant la pandémie.

L'INFLATION REPART À LA HAUSSE SOUS L'EFFET DU CHOC DES PRIX DE L'ÉNERGIE

La forte hausse des prix de l'énergie devrait raviver l'inflation à court terme. Pour 2026, une inflation moyenne de 3,4 % est attendue, contre 3 % en 2025. En 2027 et 2028, l'inflation devrait ensuite repartir à la baisse. Le choc actuel sur les prix de l'énergie diffère toutefois de la crise énergétique de 2022. Cette fois, ce sont principalement les produits liés au pétrole qui voient leurs prix augmenter, tandis que les prix du gaz progressent nettement moins fortement qu'au plus fort de la crise de 2022.

LES ENTREPRISES BELGES PERDENT EN COMPÉTITIVITÉ

Bien que le Moyen-Orient constitue un débouché relativement limité pour les entreprises belges, le conflit dans la région a néanmoins un impact économique considérable. La hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et du transport pèse particulièrement sur les résultats des entreprises. À cela s'ajoute l'impact de la hausse de l'inflation. Par le biais de l'indexation automatique des salaires, celle-ci se traduit directement par une augmentation des coûts salariaux, qui sont déjà relativement élevés en Belgique. Pour une économie ouverte

comme celle de la Belgique, cette situation constitue un défi supplémentaire. Le nouveau choc énergétique pèse sur la compétitivité des entreprises belges. Celles-ci sont confrontées à un choix difficile : si elles répercutent intégralement la hausse des coûts dans leurs prix de vente, elles risquent de perdre des parts de marché, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Si, en revanche, elles limitent la hausse de leurs prix, elles devront supporter elles-mêmes une partie de l'augmentation des coûts, ce qui entraînera une diminution de leurs marges bénéficiaires.

Pour les entreprises, cette hausse des coûts se traduit donc par une pression croissante à la fois sur leurs marges et sur leur position concurrentielle.
